



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17864/Corr.1

6 mars 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 FEVRIER 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rectificatif

1. Page 2, Annexe

Après le paragraphe 2, insérer le paragraphe suivant :

3. Bien que la résolution ait mentionné les incursions territoriales, le Conseil de sécurité n'a toutefois pas encore eu le courage politique nécessaire de condamner l'Iraq pour son invasion et son occupation d'une grande partie des territoires de la République islamique d'Iran au cours d'une longue période.

2. Renommer en conséquence les paragraphes suivants.

